

Psychiatrie. Marisol Touraine fixe quatre grands axes à sa future politique de santé mentale

22/03/13 - 17h22 - HOSPIMEDIA |

C'est à l'occasion de la deuxième rencontre nationale des Conseils locaux de santé mentale (CLSM), à Lyon, que Marisol Touraine a présenté les quatre axes de sa politique de santé mentale. Au préalable, la ministre de la Santé a rappelé que les CLSM, qui réunissent élus locaux, associations d'usagers et équipes de psychiatrie, participent au décloisonnement de la prise en charge psychiatrique.

Actuellement 63, le nombre de CLSM devrait doubler, a-t-elle annoncé, sans pour autant avancer de calendrier de déploiement. La ministre a également rappelé le rôle prépondérant des élus dans la prise en charge de la santé mentale. Pourtant, la psychiatrie ne fait pas partie des prérogatives des collectivités.

Au sujet de sa politique de santé mentale, Marisol Touraine place en première position une meilleure connaissance de la santé mentale grâce au développement des études épidémiologiques.

Deuxième axe, la prévention, qui devrait prendre appui sur la coordination de la médecine scolaire et universitaire, la Protection maternelle et infantile (PMI) et la médecine du travail. À ce titre, le médecin généraliste doit jouer un rôle pivot en orientant mieux les patients. Et l'accompagnement social, tels les programmes expérimentaux d'insertion sociale et professionnelle, ne doit pas être négligé.

Le troisième axe des priorités de Marisol Touraine a trait aux soins sans consentement. Dans le cadre de la révision de la loi du 5 juillet 2011 (lire notre analyse du [04/10/2012](#)), dont deux points ont été déclarés non constitutionnels, la ministre s'est dit favorable au maintien de l'intervention obligatoire du juge des libertés et de la détention.

Enfin dernier axe, le renforcement du rôle institutionnel des malades et de leurs familles. Marisol Touraine souhaite associer davantage les associations dans l'élaboration des politiques publiques.

La ministre a profité de la semaine de la santé mentale, organisée cette année entre les 18 et 24 mars, pour annoncer les contours de sa politique de santé mentale. Elle a rappelé que la psychiatrie était partie intégrante de la stratégie nationale de santé, présentée à Grenoble le 8 février dernier (lire notre sujet du [08/02/2013](#)). Rappelant que le dernier plan santé mentale, présenté en avril 2012, avait du mal à se déployer, Marisol Touraine n'a pas pour autant annoncé de nouvelle loi sur le secteur. Jusqu'à présent, la ministre de la Santé reste indécise sur l'opportunité de présenter une nouvelle loi ou d'intégrer des dispositions sur la psychiatrie dans la future loi de santé publique en 2014 (lire notre entretien du [04/03/2013](#)).

Jean-Bernard Gervais

Tous droits réservés 2001/2013 — HOSPIMEDIA